



# Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale

Budget des dépenses  
1997-1998

Partie III

Plan de dépenses

## Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commencant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1997

En vente au Canada par l'entremise des  
librairies associées et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada – Édition  
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N<sup>o</sup> de catalogue BT31-2/1998-III-22  
ISBN 0-660-60080-3



# Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale

Budget des dépenses  
1997-1998

## Partie III

Plan de dépenses

Accordé

## **PRÉFACE**

Le présent document est un rapport au Parlement qui a pour but d'indiquer comment les ressources votées par ce dernier ont été ou seront dépensées. À ce titre, il s'agit d'un instrument de reddition de comptes qui propose à ses utilisateurs plusieurs niveaux d'informations pour répondre à leurs divers besoins.

La Partie III pour 1997-1998 se présente sous une forme révisée qui vise à faire une nette distinction entre les renseignements qui concernent la planification et ceux qui se rapportent au rendement, de même qu'à mettre l'accent sur les plans à long terme, de niveau supérieur, et le rendement des ministères ou organismes concernés.

Le document comprend quatre sections :

- **Section I - Résumé du Commissaire.**
- **Section II - Plan du Bureau.**
- **Section III - Rendement du Bureau.**
- **Section IV - Renseignements supplémentaires.**

Il est à noter qu'en accord avec les principes qui sous-tendent le budget de fonctionnement, l'utilisation des ressources humaines dont il est fait état dans le plan de dépenses est mesurée en équivalents temps plein (ETP).

## Table des matières

<b>I</b>	<b>Résumé du Commissaire</b>	5
	1. Évaluation du rendement et priorités relatives à la planification stratégique	
5	2. Questions devant être abordées lors des consultations budgétaires	6
<b>II</b>	<b>Plan du Bureau</b>	8
	<b>A. Sommaire des plans et des priorités du Bureau</b>	8
	<b>B. Vue d ensemble du Bureau</b>	9
	1. Rôles, responsabilités et mission	9
	2. Organisation et composition du Programme	10
	3. Plans relatifs aux ressources et tableaux financiers	10
	<b>C. Détails par secteur d activité</b>	15
	1. Objectifs des secteurs d'activité et descriptions	15
	2. Environnement opérationnel	19
	3. Questions liées à la gestion du changement	19
	4. Résultats escomptés des secteurs d'activité	20
	5. Plans financiers comparatifs par secteur d'activité	24
<b>III</b>	<b>Rendement du Bureau</b>	26
	<b>A. Sommaire</b>	26
	<b>B. Vue d ensemble du Bureau</b>	27
	1. Élaboration de mesures du rendement	27
	2. Tableaux financiers	28
	<b>C. Détails par secteur d activité</b>	29
	1. Démonstration et examen du rendement réel	29
	2. Rendement financier comparatif par secteur d'activité	34
	3. Incidence sur les plans futurs	35

<b>V</b>	<b>Renseignements supplémentaires</b>	<b>36</b>
<b>1.</b>	<b>Organisation</b>	<b>36</b>
	1.1 Organigramme	36
	1.2 Besoins en ressources par direction et activité ou secteur d'activité	37
<b>2.</b>	<b>Besoins en personnel</b>	<b>38</b>
	2.1 Détail des besoins en personnel par activité ou secteur d'activité	38
	2.2 Sommaire par catégorie professionnelle	39
<b>3.</b>	<b>Renseignements financiers supplémentaires</b>	<b>40</b>
	3.1 Dépenses nettes du Bureau par activité ou secteur d'activité	40
	3.2 Recettes et dépenses	41
	3.2.1 Recettes par activité ou secteur d'activité	41
	3.2.1.1 Détails des recettes par activité ou secteur d'activité	42
	3.2.2 Paiements de transfert par activité ou secteur d'activité	43
	3.2.2.1 Détail des paiements de transfert par activité ou secteur d'activité	43
	3.2.3 Présentation par article courant	44
<b>4.</b>	<b>Lois relevant du portefeuille</b>	<b>45</b>
<b>5.</b>	<b>Références</b>	<b>45</b>
<b>6.</b>	<b>Index par sujet</b>	<b>46</b>

---

## **Section I**

### **Résumé du Commissaire**

---

#### **1. Évaluation du rendement et priorités relatives à la planification stratégique**

##### **1.1 Plans et priorités les plus importants**

Les plans et les priorités les plus importants du Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale comprennent les suivants :

- améliorer les services fournis aux juges et réduire les coûts supportés par l'État grâce à l'introduction du Service des voyages des juges et à la fourniture de services de cartes de crédit à ces derniers;
- tirer le plus grand parti possible de la technologie de manière à procurer à la magistrature les outils nécessaires pour fonctionner efficacement;
- évaluer et mettre en oeuvre des services communs centralisés afin d'accroître l'excellence et l'efficacité des services administratifs et de réduire les coûts;
- établir une stratégie de communication favorisant la transparence au sein de la magistrature;
- promouvoir la formation et le perfectionnement des juges;
- prendre les dispositions requises pour que tous les jugements bruts de la Cour fédérale du Canada ainsi que le Recueil des arrêts de la Cour fédérale soient disponibles sur l'Internet;
- chercher d'autres moyens de dispenser des cours aux juges qui participent au Programme de formation linguistique;
- réaliser des projets coopératifs avec les magistratures d'autres pays, de concert avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

##### **1.2 Évaluation du rendement de 1995-1996**

Le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale a géré avec succès les plans et priorités les plus importants qui avaient été fixés pour l'exercice 1995-1996. Les réalisations accomplies comprennent les suivantes :

- le projet-pilote de *Réseau électronique de la magistrature informatisée* (REMI) a eu lieu. Il a permis d'obtenir de précieux renseignements qui serviront à étendre et à améliorer le *Réseau* au cours de l'exercice 1996-1997;
- les services d'un entrepreneur spécialisé en communications ont été obtenus en 1995-1996. Les résultats sont actuellement à l'étude. Un logo a également été créé en 1995-1996 pour le Bureau;

- des discussions concernant la politique de sécurité au travail des juges nommés par le gouvernement fédéral au Canada ont eu lieu en 1995-1996. Des contrats ont été conclus entre trois provinces et la GRC afin de faire des exposés aux juges et de les aider à planifier leurs mesures de sécurité. Des *Court Security Guides* provenant de l'Association nationale pour l'administration des cours ont été distribués aux juges en chef des provinces;
- une entente a été conclue avec la Conférence canadienne des juges et la *Corporate Health Consultants Ltd.* dans le but de créer un Programme d'aide aux employés à l'intention de tous les juges nommés par le gouvernement fédéral. Le Programme national de consultation pour les juges a été lancé le 1<sup>er</sup> juillet 1995, et a obtenu un bon accueil auprès des juges;
- des consultations ont été entreprises en 1995-1996 avec le gouvernement de l'Ukraine dans le but d'analyser la possibilité de procurer à la magistrature de ce pays des services de formation et de création d'institutions. Une entente a été conclue en 1996-1997 entre le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale et l'Agence canadienne de développement international pour assurer pendant trois ans le financement de ce projet, qui sera entrepris en 1996-1997;
- une entente a été conclue avec le Bureau du juge-arbitre (*Loi sur l'assurance-chômage*) afin de fournir des services financiers et de personnel aux juges à la retraite agissant comme arbitres.

## **2. Questions devant être abordées lors des consultations budgétaires**

Le budget des traitements, indemnités et pensions des juges est fonction du degré d'activité de la magistrature. Les crédits affectés à ce budget ont pour assise légale la Partie I de la *Loi sur les juges*, tandis que les crédits destinés au Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale sont subordonnés au Programme de gestion des dépenses gouvernementales. Cet état de choses se traduit par une disparité entre les deux, en ce sens qu'un budget (législatif) est en hausse pour répondre à ses besoins, alors que l'autre (Magistrature fédérale - crédit 15) est en baisse par suite des compressions imposées par l'État.

Pour exécuter tous les plans importants liés au bon fonctionnement du système judiciaire canadien, il faudra peut-être prévoir des fonds supplémentaires au moment de planifier les exercices 1998-1999 et suivants. Des fonds supplémentaires ont été reçus en 1995-1996, 1996-1997 et 1997-1998 pour mettre en oeuvre certaines de ces initiatives.

D'autres sources de financement, telles que le recouvrement des frais, seront utilisées dans toute la mesure du possible en vue de financer les plans et initiatives importants et de réduire la probabilité d'avoir à demander des fonds supplémentaires à l'avenir.



Le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale investira dans une infrastructure qui lui permettra d'exploiter des technologies novatrices. La mesure dans laquelle le Bureau réussira à adopter les stratégies proposées, réaffecter ses ressources et conclure les ententes conjointes proposées avec des tiers sera surtout fonction de l'utilisation de ces technologies.

Depuis deux ans, on a introduit des changements importants dans les activités du Bureau, de même que dans sa mission, le style de gestion et l'impulsion donnée à l'organisme. Le Bureau doit s'ajuster dans son ensemble ainsi que dans le contexte de l'examen de la structure des services de soutien administratifs de la Cour fédérale et de la Cour canadienne de l'impôt. Nous avons procédé à un examen officiel des programmes et des structures existants et, à la suite de cet examen, des changements apportés aux programmes ont modifié la structure des crédits du Bureau. Le pouvoir de recourir à la méthode du crédit net a déjà été approuvé.

---

Guy Y. Goulard

---

## **Section II**

### **Plan du Bureau**

---

#### **A. SOMMAIRE DES PLANS ET DES PRIORITÉS DU BUREAU**

##### **1. Priorités du Bureau**

- jouer un rôle central énergique dans la gestion des affaires du corps judiciaires au Canada.

##### **2. Priorités des secteurs d'activité**

###### **2.1 Administration**

- établir le Service de voyage des juges;
- exploiter et étendre l'informatique au sein de la magistrature;
- établir une stratégie de communication;
- promouvoir la formation et le perfectionnement des juges;
- évaluer et mettre en oeuvre des services communs en négociant avec d'autres organismes de petite taille des dispositions relatives à la fourniture de services centraux;
- prendre des dispositions afin de pouvoir consulter sur l'Internet tous les jugements bruts de la Cour fédérale du Canada ainsi que le Recueil des arrêts de la Cour fédérale;
- chercher d'autres moyens de dispenser des cours dans le cadre du Programme de formation linguistique;
- coordonner et promouvoir des projets coopératifs avec les magistratures d'autres pays.

###### **2.2 Conseil canadien de la magistrature**

- promouvoir la formation permanente des juges; étudier les plaintes déposées contre des juges nommés par le gouvernement fédéral; servir de tribune en vue d'obtenir un consensus parmi ses membres, en tant que chefs des tribunaux d'instance supérieure, sur des questions qui intéressent directement la magistrature; faire des démarches auprès de l'État au sujet des salaires et des avantages sociaux des juges afin de s'assurer qu'ils sont rémunérés pour les services qu'ils fournissent au public et de préserver leur bien-être économique.

### **2.3 Paiements versés en vertu de la *Loi sur les juges***

- verser en temps opportun les traitements, indemnités et pensions aux juges (et à leurs survivants).

## **B. VUE D ENSEMBLE DU BUREAU**

### **1. Rôles, responsabilités et mission**

#### **1.1 Rôles et responsabilités**

L'article 73 de la *Loi sur les juges* prévoit la création du poste de Commissaire à la magistrature fédérale, dont le titulaire a le rang et le statut de sous-chef d'un ministère. L'article 74 énonce les attributions du Commissaire.

Le Commissaire est chargé de l'administration de la magistrature fédérale pour ce qui est de tous les juges nommés par le gouvernement fédéral, la Cour fédérale du Canada, la Cour canadienne de l'impôt et le Conseil canadien de la magistrature.

#### **1.2 Mission**

Le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale est investi d'une triple mission : verser aux juges les paiements prévus dans la *Loi sur les juges*, y compris les traitements, les indemnités, les pensions et les frais de formation et d'information; répondre aux besoins administratifs du Conseil canadien de la magistrature et établir les présentations budgétaires de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt; à la demande du ministre de la Justice, assumer certaines responsabilités en vue d'assurer le bon fonctionnement du système judiciaire canadien. Dans l'accomplissement de sa mission, le Bureau vise l'excellence sur le plan administratif en ce qui a trait non seulement à ses propres activités, mais aussi au fonctionnement du système judiciaire canadien dans son ensemble.

## **2. Organisation et composition du Programme**

### **2.1 Structure des activités ou secteurs d'activité**

Le Programme d'administration des affaires de la magistrature fédérale se compose des trois activités ou secteurs d'activité suivants, décrits en détail à la section II-C du Plan :

- administration;
- Conseil canadien de la magistrature;
- traitements, indemnités et pensions des juges, montants forfaitaires versés aux conjoints de juges qui décèdent au cours de leur mandat (paiements versés en vertu de la *Loi sur les juges*).

### **2.2 Organisation**

Le Programme est dirigé par le Commissaire à la magistrature fédérale; il est secondé par un sous-commissaire chargé des questions liées aux finances, au personnel, à l'administration et à la formation linguistique, par le Secrétariat des nominations à la magistrature, qui administre les quinze comités consultatifs des nominations à la magistrature fédérale, par un directeur général chargé de la publication du Recueil des arrêts de la Cour fédérale, ainsi que par le directeur exécutif du Conseil canadien de la magistrature.

## **3. Plans relatifs aux ressources et tableaux financiers**

La mise en oeuvre des plans et des priorités importants aura une grande incidence sur les ressources du Bureau et l'affectation de son budget restreint. Vu l'envergure relativement petite du Bureau et la tâche fort importante qu'il a à accomplir, il sera nécessaire de trouver des moyens novateurs de s'acquitter de ces engagements. Au nombre des secteurs qui seront touchés par la mise en oeuvre de ces priorités figurent les ressources humaines et financières ainsi que l'informatique.

### **3.1 Ressources humaines**

Le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale continue d'employer un effectif de petite taille, par rapport au niveau de ressources qu'il administre et l'importance de son mandat. C'est l'utilisation intensive de technologies et l'obtention temporaire et opportune de ressources spécialisées auprès de sources extérieures qui font que cela est possible. L'acquisition temporaire de ressources spécialisées, au moyen de contrats, d'affectations spéciales et de détachements, devrait continuer de permettre au Bureau d'avoir accès aux ressources spécialisées dont il a besoin pour fonctionner d'une manière très efficace et d'atteindre ses objectifs.

### **3.2 Ressources financières**

Le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale est un organisme inscrit à l'annexe I de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il a pour fonction première d'administrer la fourniture de services spécialisés à une clientèle qui est nommée et régie par la *Loi sur les juges*. La difficulté réside dans l'incapacité de limiter ou de réguler dans une grande mesure l'importance et la complexité grandissantes du travail à accomplir. Il sera indispensable de réaffecter les fonds existants et de trouver des méthodes originales de financement et d'accès à des fonds supplémentaires pour réaliser les projets importants et les objectifs proposés pour la période de planification. Les initiatives énumérées dans le présent plan ne peuvent être financées au moyen des ressources existantes, de sorte que l'on tentera d'obtenir des fonds supplémentaires auprès de diverses sources. Un effort sera fait pour trouver d'autres sources de financement afin d'aider à exécuter certaines initiatives qui s'y prêtent. Il a aussi été autorisé de modifier le libellé de nos crédits afin de pouvoir recourir à la méthode dite du crédit net. La production de recettes, ou le recouvrement des frais auprès d'autres niveaux de gouvernement, pourraient, dans certains cas, garantir la réalisation de projets.

### **3.3 Informatique**

Bien que la plupart des secteurs de la gestion publique et privée aient aujourd'hui recours aux technologies modernes, le système judiciaire n'a pas suivi au même rythme cette évolution. L'informatique a été introduite récemment dans le secteur de la gestion des tribunaux et des instances, mais ne sert pas encore à répondre aux besoins de la magistrature en matière d'information et de communication. Depuis l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés*, la magistrature est tenue d'être très bien informée des facteurs liés aux questions socio-économiques et aux questions relatives au sexe, à la démographie et à la diversité culturelle, en plus des aspects juridiques que présentent les affaires soumises aux tribunaux.

Les avantages d'avoir un système judiciaire plus efficace, tant sur le plan des ressources humaines que sur celui des ressources financières, seraient fort considérables. Plus que jamais auparavant, la société canadienne doit compter sur la magistrature pour jouer un rôle fondamental dans la protection de ses droits et de ses libertés de nature constitutionnelle. Il est donc crucial que la magistrature puisse obtenir les conditions de travail et les outils d'informatiques qui soient les meilleurs possibles.

## Autorisations de dépenser

### A. Autorisations pour 1997-1998 - Partie II du Budget des dépenses

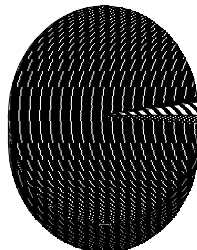
#### Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget Principal 1997-1998	Budget principal 1996-1997
<b>Commissaire à la magistrature fédérale</b>			
15	Dépenses de fonctionnement	4 174	3 938
20	Conseil canadien de la magistrature - Dépenses de fonctionnement	499	507
(L)	Paiements versés en vertu de la <i>Loi sur les juges</i>	219 283	211 117
(L)	Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	387	296
<b>Total de l'organisme</b>		<b>224 343</b>	<b>215 858</b>

#### Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits (dollars)	Budget Principal 1997-1998
<b>Commissaire à la magistrature fédérale</b>	
15	4 174 000
	Commissaire à la magistrature fédérale - - Dépenses de fonctionnement, rémunération, indemnités et dépenses pour les juges, y compris les juges adjoints de la Cour suprême du Territoire du Yukon et de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest, non prévues dans la <i>Loi sur les juges</i> et aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes de l'année générées par la prestation de services administratifs et de formation judiciaire.
20	499 000
	Commissaire à la magistrature fédérale - Conseil canadien de la magistrature - Dépenses de fonctionnement

## Autorisations de dépenser 1997- 1998



### Aperçu du Bureau

	Budget Principal 1996-1997	Budget Principal 1997-1998	Prévisions 1998-1999	Prévisions 1999-2000
(Milliers de dollars)				
Commissaire à la magistrature fédérale	215 858	224 618	231 592	239 029
Initiatives à approuver		0		
<b>Budget du Bureau</b>	<b>215 858</b>	<b>224 618</b>	<b>231 592</b>	<b>239 029</b>

### Aperçu du Bureau

Budget des dépenses brut	215 858	224 618	231 592	239 029
Recettes à valoir sur le crédit		(275)	(275)	(275)
<b>Total du budget des dépenses principal</b>	<b>215 858</b>	<b>224 343</b>	<b>231 317</b>	<b>238 754</b>
Recettes portées au Trésor				
Coûts estimatifs des services rendus par les autres ministères	590	692	692	693
<b>Coût net du Bureau</b>	<b>216 448</b>	<b>225 035</b>	<b>232 009</b>	<b>239 447</b>

**Coût net du Programme par activité ou secteur d activité**

(Milliers de dollars)		Budget des dépenses principal 1997-1998						
Activités ou secteurs d activité	Dépenses de fonctionnement	Dépenses en capital	Subventions et contributions	Total brut	Paiements législatifs	Dépenses totales Brutes	Moins : recettes à valoir sur le crédit	Total du principal
Administration	4 795			4 795		4 795	275	4 520
Conseil canadien de la magistrature	540			540		540		540
Paiements versés en vertu de la <i>Loi sur les juges</i>			42 720	42 720	176 563	219 283		219 283
	<b>5 335</b>		<b>42 720</b>	<b>48 055</b>	<b>176 563</b>	<b>224 618</b>	<b>275</b>	<b>224 343</b>
<b>Autres recettes et dépenses</b>								
Recettes portées au Trésor								
Coût estimatif des services rendus par les autres ministères								
								<u>692</u>
<b>Coût net du Programme</b>								<b>225 035</b>



## **C. DÉTAILS PAR SECTEUR D ACTIVITÉ**

### **1. Objectifs des secteurs d activité et descriptions**

#### **1.1 Administration**

##### **Objectifs :**

- Examiner en permanence les modalités de traitement des paiements destinés aux juges, dans le but de réduire le nombre des demandes de remboursement de frais reçues ainsi que les délais de traitement. Le Bureau tentera d'établir un service de voyage des juges, couvrant les billets d'avion, les réservations d'hôtel et le transport terrestre, ainsi que d'implanter une carte de crédit de voyage permettant aux juges d'obtenir des avances en espèces dans les guichets automatiques. Ces mesures devraient se traduire par des économies considérables grâce à la réduction des frais de voyage associée aux économies d'échelle, ainsi que par des économies directes dues à la réduction du coût du financement des avances permanentes en espèces et des avances de voyage consenties aux juges. Pour donner suite à ce programme, nous solliciterons l'accord des membres du Conseil canadien de la magistrature;
- exploiter au maximum la technologie de manière à procurer à la magistrature les outils dont elle a besoin pour fonctionner efficacement. L'élément central de cette stratégie est l'engagement qu'a pris le Bureau de continuer d'améliorer et d'étendre le Réseau électronique de la magistrature informatisé, qui relie, grâce à un réseau spécialisé, les juges nommés par le gouvernement fédéral, afin de faciliter et de favoriser l'échange et la diffusion de renseignements de nature judiciaire. Cette stratégie exploitera de manière optimale les réseaux d'information existants et aidera le Bureau à s'acquitter de l'engagement qu'il a pris et du devoir qu'il a de diffuser des renseignements de façon novatrice et moins coûteuse. La mise au point d'un système de vidéoconférences dans les salles d'audience est également d'une grande importance; il s'agit d'une technique qui, une fois mise au point et appliquée, entraînera d'importantes économies en frais de déplacement et d'autres dépenses;

- établir une stratégie de communication exhaustive, dans le but de promouvoir l'indépendance de la magistrature et l'administration des affaires du corps judiciaire fédérale au Canada, favoriser la transparence et montrer aux divers niveaux de gouvernement ainsi qu'au grand public que la magistrature est bien gérée et joue un rôle indispensable dans le fonctionnement et l'évolution de notre société. Le Bureau se propose de conclure une initiative conjointe à laquelle prendront part des tribunaux, des établissements d'enseignement et d'autres niveaux de gouvernement et qui mettra l'accent sur la diffusion et l'échange d'informations. À la condition de disposer des fonds nécessaires, le Bureau créera peut-être des brochures pour s'assurer que le grand public est renseigné sur le rôle du Bureau et de la magistrature au sein de la société canadienne;
- promouvoir la formation et le perfectionnement des juges, et tout mettre en oeuvre pour rationaliser ces services. Ce projet visera à assurer l'uniformité, la cohérence et l'excellence sur le plan de la formation des juges;
- évaluer et mettre en oeuvre des services communs centralisés, s'il y a lieu, afin d'améliorer l'excellence et l'efficacité des services administratifs et de réduire les coûts. De plus, la fourniture de services administratifs sur une base de recouvrement des frais sera étendue à d'autres ministères et organismes;
- prendre les dispositions requises pour que tous les jugements bruts de la Cour fédérale du Canada ainsi que le Recueil des arrêts de la Cour fédérale puissent être consultés sur l'Internet;
- trouver d'autres méthodes de donner des cours de formation linguistique, comme organiser des sessions comprenant une formation dispensée la fin de semaine qui réduiront la durée des cours et leurs coûts. Un système de tests complémentaires sera peut-être aussi créé et mis en oeuvre afin d'évaluer les niveaux de compétence linguistique et les besoins en cours de formation linguistique supplémentaires. La téléformation et la formation multimédia sont des possibilités qui seront également examinées;
- s'efforcer d'agir comme centre de coordination et de promotion de projets coopératifs entre les juges canadiens et les juges d'autres pays. Un projet de ce genre qui sera entrepris en 1996-1997 est une initiative réalisée de concert avec le gouvernement de l'Ukraine, qui vise à fournir des services de formation et de création d'institutions à la magistrature de ce pays. Le projet sera financé en partie par l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

## **Description**

Cette activité ou secteur d'activité comprend toutes les tâches administratives qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs susmentionnés, et ce, grâce au travail de cinq sous-activités :

**Haute direction :** Cette section comprend le Bureau du Commissaire et son secrétariat, le sous-commissaire et son équipe, ainsi qu'une section de coopération internationale, qui s'occupe actuellement d'un projet réalisé avec le concours de l'ACDI (en Ukraine). Elle est également chargée de préparer la présentation de décrets sur les traitements, pensions, nominations et transferts, et elle traite les documents requis pour donner effet aux décrets approuvés.

**Services des politiques et gestion :** Cette section donne au Programme son orientation générale, et fournit aussi les services nécessaires en matière de finances, de personnel, d'administration et d'informatique. Elle s'occupe de verser les traitements, les indemnités et les pensions aux juges et aux personnes à leur charge. Elle assure le soutien administratif du Conseil canadien de la magistrature, du Bureau du juge-arbitre (*Loi sur l'assurance-chômage*) et du Tribunal canadien des droits de la personne, et prépare les présentations budgétaires de la Cour fédérale et de la Cour canadienne de l'impôt.

**Recueil des arrêts de la Cour fédérale :** Les motifs de jugement rendus dans les causes soumises à la Cour fédérale du Canada sont publiés par cette section.

**Formation linguistique des juges :** Cette section est chargée de planifier, créer, organiser et exécuter les programmes de formation linguistique destinés aux juges.

**Secrétariat des nominations à la magistrature fédérale :** Cette section est chargée de l'administration et du fonctionnement des 15 Comités consultatifs des nominations à la magistrature.

## **1.2 Conseil canadien de la magistrature**

### **Objectif**

- promouvoir l'efficacité et l'uniformité des services judiciaires fournis dans les tribunaux d'instance supérieure et à la Cour canadienne de l'impôt, et en améliorer la qualité.

### **Description**

Le secteur d'activité que représente le Conseil canadien de la magistrature est un organisme statutaire composé de 36 juges en chef. Le Conseil atteint ses objectifs au moyen de quatre grandes catégories d'activités. Il intervient dans la formation permanente des juges, il étudie les plaintes déposées contre des juges nommés par le gouvernement fédéral, il sert de tribune en vue d'obtenir un consensus entre ses membres, à titre de chefs des tribunaux d'instance supérieure, sur des questions qui intéressent directement la magistrature, et il fait des démarches auprès de l'État au sujet des salaires et des avantages sociaux des juges.

## **1.3 Paiements versés en vertu de la *Loi sur les juges***

### **Objectif**

- S'assurer que les traitements, avantages, indemnités et pensions sont versés en conformité avec la *Loi sur les juges*.

### **Description**

Verser conformément à la *Loi sur les juges*, les traitements, les indemnités et les pensions aux juges de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt, ainsi qu'à d'autres juges, nommés par le gouvernement fédéral, des cours supérieures des provinces et territoires; verser des paiements forfaitaires aux conjoints des juges qui décèdent durant leur mandat, de même que des rentes aux conjoints et aux enfants de juges décédés. Les objectifs sont atteints par les deux sous-activités suivantes : Haute direction et Services des politiques et gestion.

## **2. Environnement opérationnel**

### **2.1 Facteurs externes qui influent sur le Programme**

Les principaux facteurs qui influent sur la nature et la portée du Programme d'administration des affaires de la magistrature fédérale sont le nombre et la nature des affaires dont sont saisies la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt, les demandes visant la tenue de services judiciaires dans les deux langues officielles, ainsi que le nombre de candidats qui briguent un poste de juge. En outre, les changements apportés à la *Loi sur les juges* ainsi que le nombre de juges actifs et de juges à la retraite auront tendance à se répercuter sur la charge de travail administrative associée à la fourniture des services. Les progrès technologiques accomplis en salle d'audience, au niveau provincial, comme les vidéoconférences, et l'informatisation des instruments de travail des juges et du milieu juridique exercent de fortes pressions sur les juges pour qu'ils se maintiennent au niveau des progrès de la technologie. Ce programme prend une part active dans les mesures qui se rapportent à la conception et à la gestion de telles initiatives à l'intention des juges.

## **3. Questions liées à la gestion du changement**

### **3.1 Administration :**

- La charge de travail augmentera à mesure que l'on créera, mettra en oeuvre et étendra de nouveaux systèmes informatiques pour procurer aux juges de meilleurs moyens de communication et d'information. Un autre facteur qui alourdira la charge de travail est notre participation à des projets d'envergure internationale, qui nécessiteront des travaux de coordination, de planification et de contrôle ainsi que des rapports financiers sur les projets et les activités entrepris. De plus, à mesure que l'ensemble de l'État se convertira à la comptabilité d'exercice, l'examen et l'implantation des systèmes financiers approuvés nécessiteront des heures-personnes supplémentaires. D'autres frais seront également engagés.
- Les résultats du Rapport du vérificateur général sur l'examen de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt pourraient avoir une incidence sur l'activité ou secteur d'activité de l'Administration. Les effets ne seront pas connus avant la publication du rapport définitif.
- À l'heure actuelle, la Commission de la fonction publique fournit gratuitement les services d'enseignants au Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale pour les sessions de formation linguistique dont les juges ont besoin. La réduction de la taille de la Commission pourrait entraîner une hausse considérable du coût des sessions car il faudrait dans ce cas obtenir les services d'enseignants au sein du secteur privé.

## **4. Résultats escomptés des secteurs d'activité**

### **4.1 Administration**

Selon nos estimations, jusqu'à 50 p. 100 des juges se prévaudront du Service des voyages des juges pour leurs déplacements lorsque ce service sera tout à fait opérationnel. En ce qui concerne les cartes de voyage, nous prévoyons réduire le plus possible la quantité des avances consenties aux juges, y compris les avances permanentes, ce qui se traduira par une réduction de 15 p. 100 de leurs demandes de remboursement de frais. En plus des réductions prévues qui sont associées à des économies d'échelle supérieures pour les frais des voyages aériens, nous nous attendons à recouvrer environ 100 000 \$ par année en rabais consentis par le fournisseur de voyages, montant qui sera défalqué des dépenses du programme prévues par la loi. La réduction du nombre et du montant des avances permanentes émises entraînera une réduction des frais supportés par l'État car cela supprimera les besoins en liquidités pour financer ces avances.

En exploitant au maximum la technologie, nous nous assurerons, par l'entremise du Réseau électronique de la magistrature informatisé, que les voies de communication entre les juges sont ouvertes. Bien qu'il soit difficile à quantifier, le résultat net de cette mesure sera une diminution du coût net que représente, pour le public, la fourniture des services judiciaires. La mise au point d'un système de vidéoconférences dans les salles d'audience est d'une grande importance; il s'agit d'une technique qui permettrait de réaliser d'importantes économies en frais de voyage et d'autres dépenses.

Bien qu'elle ne génère que peu d'économies, sinon aucune, la stratégie exhaustive de communications permettra au grand public d'être davantage au courant des questions auxquelles est confrontée la magistrature dans son ensemble, et elle servira aussi à confirmer que la magistrature est bien gérée et joue un rôle important au sein de la société.

La promotion de la formation et du perfectionnement des juges permettra à ces derniers d'être plus au fait des problèmes actuels et d'être capables de profiter des outils qui sont, et seront, à leur disposition pour les aider à s'acquitter de leurs obligations judiciaires.

La stratégie consistant à conclure des ententes avec d'autres organismes de petite taille dans le but de leur fournir des services généraux nous permet d'utiliser plus efficacement les ressources et les compétences dont nous disposons au sein de notre organisation, et elle amoindrit les coûts que supporte l'État étant donné que ces organismes ne sont pas tenus de disposer de leur propre effectif pour fournir les services en question. Nous sommes en mesure d'améliorer notre organisation grâce à ces fonctions et responsabilités supplémentaires, tout en comblant un vide qui existe au sein de l'État. Nous ferons des démarches auprès d'autres organismes de petite taille pour déterminer s'ils pourraient utiliser ces services.

En prenant les dispositions nécessaires pour que tous les jugements bruts de la Cour fédérale du Canada et le Recueil des arrêts de la Cour fédérale soient disponibles sur l'Internet, nous fournissons ces documents aux utilisateurs ultimes de manière opportune et économique. Les juges et les avocats du pays tout entier utiliseront ces documents; en étant accessibles par l'Internet, ces derniers deviennent un outil plus facile à employer car les utilisateurs peuvent déterminer quels renseignements sont importants pour eux et, ensuite, comment il voudraient utiliser les données en question. Le degré d'utilisation sera déterminé en comptant le nombre de fois que la page a été consultée.

Nous évaluerons les diverses nouvelles techniques d'apprentissage qui existent, comme le téléapprentissage et l'utilisation d'ensembles multimédias, qui peuvent mener à une réduction des frais généraux qu'occasionne la formation des juges.

En devenant le centre de coordination et de promotion de projets de coopération entre les juges du Canada et ceux d'autres pays, nous nous assurerons que les compétences de nos juges sont utilisées de la meilleure façon possible en aidant ces pays. Tous les programmes entrepris seront exécutés de concert avec l'ACDI, et le financement sera assuré par d'autres ministères ou organismes.

## 4.2 Conseil canadien de la magistrature

Cette activité ou secteur d'activité fournit des services de secrétariat au Conseil et à ses divers comités permanents et spéciaux. Il organise et fournit le personnel nécessaire aux réunions du Conseil et de ses comités pendant toute l'année, ainsi qu'aux colloques de formation annuels destinés aux membres du Conseil et aux colloques occasionnels destinés aux juges nommés par le gouvernement fédéral. Il fournit le personnel nécessaire au traitement de toutes les plaintes adressées au Conseil.

Les résultats sont mesurés par le nombre de dossiers de plainte ouverts et fermés, le nombre de lettres relatives aux dossiers de plainte traités, le nombre de notes de service et de lettres qui ne se rapportent pas aux dossiers de plainte, le nombre de réunions du Conseil et de ses comités qui sont organisées et tenues, ainsi que le nombre de publications produites.

### **Conseil canadien de la magistrature - Résultats escomptés**

	<b>Prévisions</b>	<b>Estimations</b>
	<b>1996-1997</b>	<b>1997-1998</b>
<b>Dossiers de plainte :</b>		
Ouverts	215	230
Fermés	200	220
<b>Lettres relatives aux dossiers de plainte :</b>		
Internes - aux membres du Conseil	750	750
Externes - aux plaignants et aux juges	900	850
<b>Notes de service et lettres aux membres du Conseil (non liées aux dossiers de plainte)</b>	350	350
<b>Lettres écrites à d'autres (non liées aux dossiers de plainte)</b>	350	350
<b>Réunions du Conseil et des comités organisées et tenues</b>	80	80
<b>Publications :</b>		
Communiqués de presse émis	13	10
Autres publications (en général, ou pour les juges seulement)	12	6



### 4.3 Paiements versés en vertu de la *Loi sur les juges*

Les résultats de cette activité ou secteur d'activité sont les paiements versés en vertu d'une autorisation législative en accord avec la *Loi sur les juges*. Ce travail est accompli par deux sections : Services des politiques et gestion, et Haute direction.

Les résultats sont mesurés par le nombre de clients servis (lequel est fondé sur le nombre de juges à l'effectif et le nombre de bénéficiaires d'une pension), le nombre de décrets traités, le nombre de demandes de remboursement de frais traitées, l'application exacte des règles, règlements et procédures, ainsi que le niveau général de satisfaction de la clientèle, comme en font foi le nombre et le type de plaintes ou les commentaires positifs reçus.

#### **Présentation de la charge de travail**

	<b>Prévisions 1996-1997</b>	<b>Estimations 1997-1998</b>
Juges	991	1 017
Bénéficiaires d'une pension	524	534
Décrets traités	160	170
Demandes de remboursement de frais traitées	17 700	18 300

## 5. Plans financiers comparatifs par secteur d'activité

### Dépenses prévues allouées

(Milliers de dollars)	Budget principal 1996-1997	Budget des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000
<b>Activités ou secteurs d'activité</b>				
Administration	4 199	<b>4 520</b>	4 185	4 196
Conseil canadien de la magistrature	542	<b>540</b>	540	540
Paiements versés en vertu de la <i>Loi sur les juges</i>	211 117	<b>219 283</b>	226 592	234 018
<b>Total</b>	<b>215 858</b>	<b>224 343</b>	<b>231 317</b>	<b>238 754</b>

**Explication de la différence :** Les besoins financiers totaux augmentent chaque année principalement à cause d'une augmentation de l'activité ou secteur d'activité des Paiements versés en vertu de la *Loi sur les juges*. Les dépenses effectuées dans cette activité ou secteur d'activité sont censées augmenter en raison d'un accroissement du nombre des juges à l'effectif, d'une augmentation du nombre des pensionnés qui touchent des prestations de retraite, d'une hausse de la pension moyenne versée à ces pensionnés, ainsi que d'une augmentation générale des frais de voyage des juges. Les besoins relatifs au secteur d'activité de l'Administration augmentent au cours de l'exercice 1997-1998 pour supporter le financement initial des plans et des priorités en matière de développement non encore réalisés.

**Activités ou secteurs d'activité par sous-activité**

<b>(Milliers de dollars)</b>	<b>Budget principal 1996-1997</b>	<b>Budget principal 1997-1998</b>	<b>Budget prévu 1998-1999</b>	<b>Budget prévu 1999-2000</b>
<b>Sous-activités</b>				
<b>Administration</b>				
Haute direction	540	566	566	566
Services des politiques et gestion	1 077	1 389	1 064	1 075
Recueil des arrêts de la Cour fédérale	792	759	760	760
Formation linguistique des juges	1485	1 497	1 490	1 490
Secrétariat des nominations à la magistrature fédérale	305	309	305	305
	<b>4,199</b>	<b>4 520</b>	<b>4,185</b>	<b>4,196</b>
<b>Paiements versés en vertu de la Loi sur les juges</b>				
Salaires et traitements	159 000	<b>161 827</b>	165 835	169 904
Transport	8 577	<b>12 236</b>	12 561	12 862
Autres subventions et paiements	2 500	<b>2 500</b>	2 500	2 500
Pensions	41 040	<b>42 720</b>	45 696	48 752
	<b>211 117</b>	<b>219 283</b>	<b>226 592</b>	<b>234 018</b>

---

## Section III

### Rendement du Bureau

---

#### A. SOMMAIRE

##### 1. Rendement du Bureau

- le projet-pilote de *Réseau électronique de la magistrature informatisée* (REMI) a eu lieu. Ce dernier s'est avéré un moyen précieux d'échanger des renseignements entre la centaine de juges qui y ont participé. Le REMI sera mis à la disposition de tous les juges, et les modifications nécessaires seront apportées au système;
- l'une de nos obligations générales étant de veiller à ce que le public soit informé du rôle du Bureau et de celui de la magistrature au sein de la société canadienne, le Bureau a entrepris un vaste travail d'élaboration d'une stratégie de communication. Nous avons récemment conclu un contrat avec une entreprise privée spécialisée dans le domaine des communications, et les résultats de ses travaux sont actuellement à l'étude. Un logo a été conçu pour le Bureau et, si nous pouvons disposer des fonds nécessaires, nous envisageons de créer des brochures sur le Bureau;
- des discussions ont eu lieu sur la politique sur la sécurité au travail des juges nommés par le gouvernement fédéral. La GRC s'est engagée à aider les juges à planifier leurs mesures de sécurité ainsi qu'à leur faire des exposés sur le sujet. Nous nous sommes mis en rapport avec trois provinces et la GRC en vue d'obtenir une aide dans ce domaine. Nous avons distribué aux juges en chef des provinces les *Court Security Guides* que nous avons obtenus de l'Association nationale pour l'administration des cours;
- une entente a été conclue avec la Conférence canadienne des juges et la *Corporate Health Consultants Ltd.* en vue de procurer à tous les juges nommés par le gouvernement fédéral un programme d'aide aux employés; Le Programme national de consultations pour les juges a été lancé le 1<sup>er</sup> juillet 1995, et a été bien accueilli par les juges;
- des consultations avec le gouvernement de l'Ukraine ont été engagées en 1995-1996 afin d'étudier la possibilité de fournir des services de formation et de création d'institutions à la magistrature de ce pays. Un accord a été conclu entre le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale et l'Agence canadienne de développement international en 1996-1997 en vue d'assurer pendant trois ans le financement de ce projet, qui a été entrepris en 1996-1997;
- des dispositions ont été prises entre le Bureau et le Bureau du juge-arbitre (*Loi sur l'assurance-chômage*) afin de fournir aux juges à la retraite agissant comme arbitres pour la Cour des services en matière de finances et de personnel.

## **B. VUE D ENSEMBLE DU BUREAU**

### **1. Élaboration des mesures du rendement**

Dans les divers tableaux, les chiffres apparaissant dans les colonnes intitulées **chiffres réels** peuvent être considérés comme exacts et sûrs. Les renseignements proviennent des données consignées dans les Comptes publics du Canada, les rapports d'organismes centraux et des dossiers ministériels internes. Les **données prévues** sont fondées sur les tendances, sur les renseignements disponibles au sujet des changements que devraient subir les programmes et les activités, ainsi que sur les besoins financiers projetés. Ces chiffres doivent être considérés comme l'estimation la plus juste qui soit à ce moment.

Le **degré de satisfaction de la clientèle** repose sur des observations générales faites dans le cadre des activités ordinaires du Bureau. Fort peu de normes de rendement officielles ont été établies en raison de la petite taille de l'organisation, relativement au nombre d'employés à l'effectif. Avant décembre 1996, il n'existait aucun système officiel pour enregistrer et consigner les plaintes. Cependant, un logiciel a été acheté pour enregistrer les demandes de renseignements que reçoit le bureau d'aide de la Section des services informatique, ainsi que pour contrôler les progrès réalisés et établir un ordre de priorité. Ce système peut être adapté aux besoins des utilisateurs et, dans les années à venir, il servira dans d'autres sections du Bureau.

## 2. Tableaux financiers

### Emploi des autorisations en 1995-1996 - Volume II des comptes publics

Crédit (dollars)	Budget Principal	Total disponible	Chiffres réels
<b>Commissaire à la magistrature fédérale</b>			
15 Dépenses de fonctionnement	4 311 000	4 610 845	<b>4 382 608</b>
20 Conseil canadien de la magistrature - Dépenses de fonctionnement	524 000	599 019	<b>566 204</b>
(S) Traitements, indemnités et pensions des juges; montants forfaitaires versés aux conjoints; et pensions aux conjoints et aux enfants des juges	204 427 000	203 608 258	<b>203 608 258</b>
(S) Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	279 000	279 000	<b>279 000</b>
<b>Total du programme budgétaire</b>	<b>209 541 000</b>	<b>209 097 122</b>	<b>208 836 070</b>

#### Explication de l'emploi des autorisations :

Un budget des dépenses supplémentaire a été approuvé en 1995-1996 pour financer les plans et les priorités de développement du Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale, ainsi qu'une enquête judiciaire au Conseil canadien de la magistrature. Les fonds n'ont pas été entièrement utilisés car le lancement d'un grand nombre des projets de développement a accusé un certain retard et l'enquête judiciaire n'a pas pris fin en 1995-1996. Les montants applicables ont été reportés à 1996-1997 afin de supporter le financement des projets réalisés cette année-là et conclure l'enquête judiciaire.

L'usage réel des paiements versés en vertu de la *Loi sur les juges* a été inférieur au montant prévu dans le Budget des dépenses principal, car il s'agissait de prévisions des besoins prévus.

## **C. DÉTAILS PAR SECTEUR D ACTIVITÉ**

### **1. Démonstration et examen du rendement réel**

#### **1.1 Administration - Résultats**

**1.1.1 Haute direction :** La Haute direction a fourni avec succès conseils et direction au Bureau en 1995-1996. Plusieurs plans et priorités ont été établis, le Bureau a eu un bon rendement dans l'ensemble, et les secteurs d'activité sont parvenus à atteindre les objectifs qu'ils s'étaient fixés.

**1.1.2 Services des politiques et gestion :** En 1995-1996, cette sous-activité a établi et diffusé les politiques requises; traité 18 220 demandes de remboursement de frais et paiements de comptes; exécuté les fonctions de planification financière, de budgétisation et de reddition de comptes nécessaires; fourni des services de rémunération et d'avantages sociaux à 41 employés, 987 juges et 529 pensionnés; fourni les services d'acquisition et de gestion du matériel nécessaires; assuré un soutien de services informatiques; fourni des services administratifs au Conseil canadien de la magistrature; établi des présentations pour la Cour fédérale et la Cour canadienne de l'impôt et fourni les services financiers et de personnel au Bureau du juge-arbitre (*Loi sur l'assurance-chômage*).

Selon les observations relevées de jour en jour, on peut dire que diverses lois, divers règlements et diverses procédures ont été appliqués convenablement et que le secteur d'activité a obtenu un résultat acceptable pour ce qui est du degré de satisfaction de la clientèle. Aucune plainte grave n'a été relevée. Les plaintes mineures ont été réglées rapidement et, quand il le fallait, les changements nécessaires aux modalités de fonctionnement ont été apportés.

### 1.1.3 Recueil des arrêts de la Cour fédérale - Résultats

#### Nombre de décisions de la Cour fédérale publiées et coûts de publication

	Chiffres réels 1993-1994	Chiffres réels 1994-1995	Chiffres prévus 1995-1996	Chiffres réels 1995-1996
Nombre de motifs de jugement rendus par écrit	1 551	2 128	1 668	1 701
Nombre de fiches analytiques publiées (motifs de jugement non publiés)	461	438	412	440
Nombre de décisions publiées	111	115	123	112
Nombre de pages publiées	2 980	3 234	3 020	2 822
Délai moyen de publication (mois)	6,66	7,38	5,2	5,3
<b>Coût de publication total (1)</b>	<b>924 000</b>	<b>944 000</b>	<b>875 000</b>	<b>878 000</b>

(1) Comprend le total des coûts d'impression.

#### Explication des résultats :

Le coût total de publication du Recueil des arrêts de la Cour fédérale a diminué de 7 p. 100 par rapport à 1994-1995 en raison principalement d'une réduction des frais salariaux. Le délai moyen de publication a été nettement inférieur à celui relevé en 1994-1995, procurant ainsi au milieu juridique les renseignements requis de façon plus opportune.



### 1.1.4 Formation linguistique des juges - Résultats

#### Coût de la formation et nombre de participants par type de cours

(Milliers de dollars)	Chiffres réels 1993-1994		Chiffres réels 1994-1995		Chiffres prévus 1995-1996		Chiffres réels 1995-1996	
	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre
Sessions d'immersion périodiques	774	195	812	228	809	235	720	205
Leçons particulières	329	141	324	163	326	169	287	162
Immersion totale	88	13	66	14	84	14	87	14
Coût de formation*	1 191		1 202		1 219		1 094	
Nombre d'heures de formation	20 570		23 133		24 200		23 283	

\* Les coûts indiqués comprennent les dépenses directement liées aux cours dispensés, mais non les traitements et les dépenses de fonctionnement de la Section de formation linguistique des juges.

#### Explication des résultats :

En 1995-1996, 381 participants ont suivi 23 283 heures de formation linguistique, ce qui représente en tout 1,09 million de dollars. Les participants ont suivi en moyenne 61 heures de formation, ce qui représente un coût d'environ 2 900 \$ par participant.

Le coût de la formation linguistique des juges a diminué dans l'ensemble de 108 000 \$, ou 9 p. 100, par rapport à 1994-1995, et s'est avéré inférieur aux prévisions. Toutefois, moins de juges ont suivi des cours de formation qu'en 1994-1995. La participation a diminué de 6 p. 100 par rapport à 1994-1995, ce qui occasionne une réduction nette totale de 3 p. 100 des coûts, principalement à cause de la réduction de la session d'immersion donnée en janvier 1996. Le nombre total d'heures de formation a légèrement augmenté par rapport à 1994-1995.

### 1.1.5 Secrétariat des nominations à la magistrature fédérale - Résultats

En 1995-1996, 61 réunions de comité ont eu lieu, 482 demandes ont été reçues, 639 évaluations ont été effectuées, à la suite de quoi 78 juges fédéraux ont été nommés.

## 1.2 Conseil canadien de la magistrature - Résultats

### Rendement du Conseil canadien de la magistrature

	Chiffres réels 1994-1995	Chiffres réels 1995-1996
<b>Dossiers de plaintes :</b>		
Ouverts	174	200
Fermés	186	180
<b>Lettres liées aux dossiers de plainte :</b>		
Internes - aux membres du Conseil	770	635
Externes - aux plaignants et aux juges	865	855
<b>Notes de service et lettres au membres du Conseil (non liées à un dossier de plainte)</b>	365	305
<b>Lettres écrites à d autres (non liées à un dossier de plaintes)</b>	330	420
<b>Organisation du Conseil et des Comités organisées et tenues :</b>	49	58
Communiqués de presse émis	3	6
Autres publications (en général, ou pour les juges seulement)	4	6

### 1.3 Paiements versés en vertu de la *Loi sur les juges* - Résultats

#### Présentation de la charge de travail

	1993-1994	1994-1995	Chiffres prévus 1995-1996	Chiffres réels 1995-1996
Juges	950	949	976	987
Bénéficiaires d'une pension	486	509	505	528
Décrets du Conseil	155	160	160	192
Traitement des demandes de remboursement de frais	16 910	16 514	17 400	18 220

#### Explication des résultats :

Le nombre de juges, de bénéficiaires d'une pension, de décrets et de demandes de remboursement de frais traitées a augmenté par rapport à 1994-1995, ce qui a alourdi la charge de travail du secteur d'activité de l'Administration et fait augmenter les dépenses au titre des paiements versés en vertu de la *Loi sur les juges*. Le degré de satisfaction de la clientèle était acceptable.

## 2. Rendement financier comparatif par secteur d'activité

### Dépenses réelles et prévues votées du Bureau

(milliers de dollars)	Chiffres réels 1993-1994	Chiffres réels 1994-1995	Chiffres réels 1995-1996	Budget principal 1995-1996	Différence réels/budget 1995-1996
<b>Secteurs d'activité</b>					
<b>Administration</b>					
Haute direction	535	392	503	516	(13)
Services des politiques et gestion	1 405	1 247	1 334	1 039	295
Recueil des arrêts de la Cour fédérale	924	944	878	914	(36)
Formation linguistique des juges	1 708	1 699	1 611	1 864	(253)
Secrétariat des nominations à la magistrature	193	288	304	225	79
<b>Conseil canadien de la magistrature</b>	569	528	598	556	42
<b>Paiements versés en vertu de la Loi sur les juges</b>					
Salaires et traitements	147 807	148 399	152 490	156 000	(3510)
Transports	11 003	11 290	12 229	8 767	3462
Services professionnels et autres	3	0	2	160	(158)
Autres subventions et paiements	2 191	2 257	2 336	2 150	186
Pensions et paiements forfaitaires	31 182	33 720	36 551	37 350	(799)
<b>Total</b>	<b>197 520</b>	<b>200 764</b>	<b>208 836</b>	<b>209 541</b>	<b>(705)</b>

### Explication de la différence :

#### Différence entre les chiffres réels et le budget des dépenses principal pour 1995-1996

Les besoins financiers réels pour 1995-1996 ont été inférieurs de 705 000 \$ au montant indiqué dans le Budget des dépenses principal, principalement à cause d'une surestimation du budget principal relatif à l'activité ou secteur d'activité des Paiements versés en vertu de la *Loi sur les juges*. Les dépenses ont été supérieures au montant indiqué dans le budget des dépenses principal relatif à la sous-activité des Services des politiques et gestion en raison d'un accroissement de la charge de travail du Bureau au cours de l'année et de la tenue d'une Commission triennale d'études sur les salaires et les avantages sociaux des juges. Dans la sous-activité du Secrétariat des nominations à la magistrature fédérale, les dépenses ont été plus élevées à cause d'une augmentation du nombre de réunions que les comités ont tenues pour éliminer un arriéré de candidats. La hausse relevée dans le budget de fonctionnement du Conseil canadien de la magistrature est attribuable aux frais liés à une enquête judiciaire qui sera terminée au cours de l'exercice 1996-1997. Dans les sous-activités du Recueil des arrêts de la Cour fédérale et de la Formation linguistique des juges, les dépenses ont été inférieures aux estimations grâce à des mesures de réduction des frais.

### **Différences entre 1994-1995 et 1995-1996**

Les dépenses ont été moins élevées en 1994-1995 qu'en 1995-1996 dans la sous-activité de la Haute direction à cause d'un manque de personnel en 1994-1995. Les dépenses ont été plus élevées en 1995-1996 qu'en 1994-1995 dans les sous-activités des Services des politiques et gestion et du Secrétariat des nominations à la magistrature fédérale, ainsi que dans le secteur d'activité du Conseil canadien de la magistrature, et ce, pour les mêmes raisons que celles données plus tôt. Quant à l'activité ou secteur d'activité des Paiements versés en vertu de la *Loi sur les juges*, les dépenses ont été supérieures à celles de 1994-1995 en raison d'une augmentation du nombre de juges et de bénéficiaires de pensions, et des frais de déplacement et d'indemnités des juges.

### **3. Incidence sur les plans futurs**

Les résultats obtenus en 1995-1996 étaient conformes aux attentes et n'ont donc aucune incidence sur les plans futurs.

---

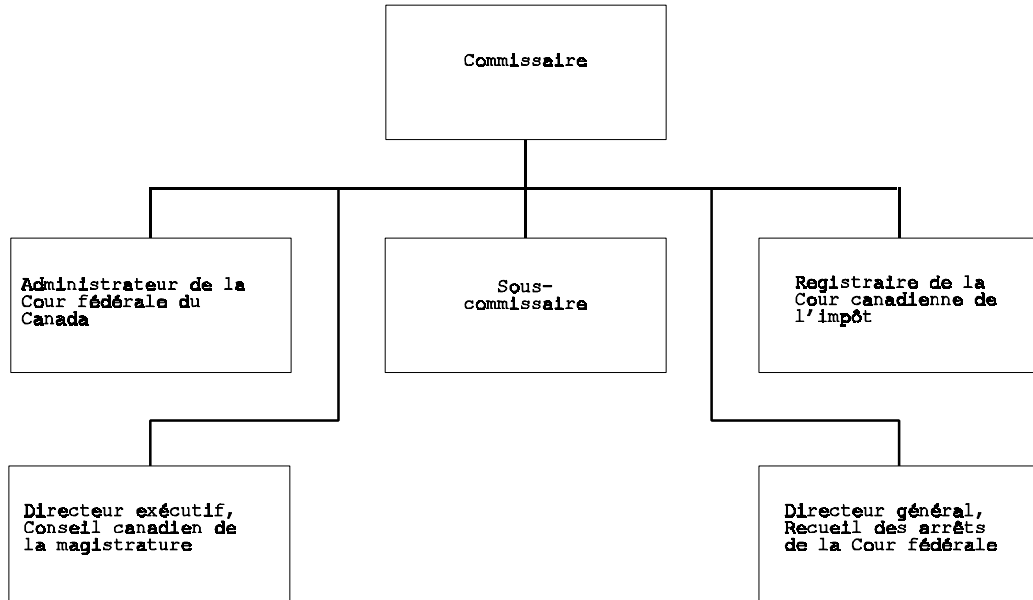
## Section IV

### Renseignements supplémentaires

---

#### 1. Organisation

##### 1.1 Organigramme



## 1.2 Besoins en ressources par direction et activité ou secteur d'activité (000 \$)

### Budget des dépenses principal 1997-1998

Administration	Activités ou secteurs d'activité		
	Conseil canadien de la magistrature	Paiements versés en vertu de la <i>Loi sur les juges</i>	Total
<b>Directions</b>			
Sous-commissaire <sup>1</sup>	3 761	219 283	223 044
Recueil des arrêts de la C.F.	759		759
Conseil canadien de la magistrature	540		540
<b>Total</b>	<b>4 520</b>	<b>219 283</b>	<b>224 343</b>

1. La Section des services des politiques et gestion, la Section de la formation linguistique des juges et le Secrétariat des nominations à la magistrature fédérale sont inclus dans ce tableau car ils relèvent du sous-commissaire. Sont également inclus le Commissaire et son effectif.

## 2. Besoins en personnel

### 2.1 Détail des besoins en personnel par activité ou secteur d'activité

	Chiffres réels 1994-1995	Chiffres réels 1995-1996	Chiffres estimatifs 1996-1997	Chiffres estimatifs 1997-1998	Chiffres prévus 1998-1999	Chiffres prévus 1999-00
<b>Activités ou secteurs d'activité</b>						
<b>Administration</b>						
Haute direction	4	5	5	7	7	7
Services des politiques et gestion	14	15	14	15	15	15
Recueil d'arrêts de la CF	10	11	10	10	10	10
Formation linguistique des juges	6	6	6	6	6	6
Secrétariat des nominations à la magistrature fédérale	2	2	2	2	2	2
<b>Conseil canadien de la magistrature</b>	2	3	4	4	4	4
<b>Paiements versés en vertu de la Loi sur les juges <sup>1</sup></b>	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>42</b>	<b>41</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>44</b>

<sup>1</sup> Le travail est exécuté par la Section des services des politiques et gestion et la Section de la haute direction.

\* L'expression « équivalents temps plein » (ETP) désigne la mesure des ressources humaines selon le concept des budgets de fonctionnement, qui prévoit le retrait des mesures de contrôle qu'exerce le Conseil du trésor sur l'utilisation des ressources humaines. La notion d'ETP indique le nombre d'heures de travail fournies par un employé chaque semaine, en calculant le rapport qui existe entre les heures de travail assignées et les heures de travail régulières.

#### Explication des différences d'ETP :

L'accroissement du nombre d'ETP est lié à l'augmentation de la charge de travail entraînée par la fourniture des services généraux au Bureau du juge-arbitre (*Loi sur l'assurance-chômage*) ainsi qu'au Tribunal canadien des droits de la personne et au Programme de formation des juges, pour les juges de l'Ukraine.



## 2.2 Sommaire par catégorie professionnelle (ETP)

	Chiffres Réels 1994-1995	Chiffres réels 1995 1996	Chiffres estimatifs 1996-1997	Chiffre estimatifs 1997-1998	Chiffres prévus 1998-1999	Chiffres prévus 1999-2000	Échelle de traitements actuels	Traitements moyens 1997-1998
<b>Nominations par décret du Conseil <sup>1</sup></b>	1	1	1	1	1	1	45 600 - 170 500	--
<b>Gestion <sup>2</sup></b>	2	2	2	2	2	2	63 300 - 128 900	81 275
<b>Scientifique et professionnelle</b>	11	11	12	11	11	11	19 270 - 128 900	63 327
<b>Administration et service extérieur</b>	10	15	15	18	18	18	15 981 - 79 497	46 810
<b>Technique</b>	--	1	1	2	2	2	14 089 - 88 992	34 200
<b>Soutien administratif</b>	14	12	10	10	10	10	16 648 - 8,804	28 864
<b>Exploitation</b>	--	--	--	--	--	--	--	--
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>42</b>	<b>41</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>44</b>		

\* L'expression « équivalents temps plein » (ETP) désigne la mesure de l'utilisation des ressources humaines fondée sur les niveaux moyens d'emploi. L'ETP indique le nombre d'heures de travail fournies par un employé chaque semaine à l'aide du coefficient des heures de travail assignées par les heures de travail régulières. Les ETP ne sont pas assujettis au contrôle du Conseil du Trésor, mais il en est fait état à la partie III du Budget des dépenses à l'appui des besoins en dépenses de personnel indiquées dans le Budget des dépenses.

Nota : La colonne « échelle de traitement actuelle » montre les échelles de traitement par groupe professionnel au 1<sup>er</sup> octobre 1996. La colonne « traitements moyens » présente les coûts salariaux de base estimatifs, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite. Il est possible que les comparaisons d'une année à une autre soient modifiées par des changements dans la répartition des éléments qui sous-tendent les calculs.

<sup>1</sup> Inclut tous les sous-ministres et tous les postes comblés par le gouverneur en conseil à tous les niveaux

<sup>2</sup> Inclut tous les postes de niveau EX-1 à EX - 5 inclusivement.

### 3. Renseignements financiers supplémentaires

#### 3.1 Dépenses nettes du Bureau par activité ou secteur d'activité

**Besoins financiers en 1997-1998**

(Milliers de dollars)

Autorisations de dépenser

	des dépenses brutes	Total à valoir sur le crédit	Budget Recettes total du Bureau	principal Dépenses législatives	(Dépenses non législatives (votées) (allouées)
<b>Commissaire à la magistrature fédérale</b>					
<b>Activités ou secteurs d'activité</b>					
Administration	4 795	275	4 520		4 520
Conseil canadien de la magistrature	540		540		540
Paiements versés en vertu de la <i>Loi sur les juges</i>	219 283		219 283	219 283	
				387*	(387)*
<b>Total du programme</b>	<b>224 618</b>	<b>275</b>	<b>224 343</b>	<b>219 670</b>	<b>4 673</b>
<b>Recettes à valoir sur le crédit</b>		(275)			
<b>Autres recettes et dépenses</b>					
Coût estimatif des services d'autres ministères		692	692		
<b>Dépenses nettes du Bureau</b>	<b>225 035</b>		<b>225 035</b>		

\* Les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés sont déjà incluses dans les dépenses brutes des secteurs d'activité

## 3.2 Recettes et dépenses

### 3.2.1 Dépenses brutes et nettes du Bureau par activité ou secteur d'activité (000 \$)

	Budget Principal 1996-1997	Budget Principal 1997-1998	Chiffres Prévus 1998-1999	Chiffres Prévus 1999-2000
<b>Dépenses brutes par activité ou secteur d'activité</b>				
Administration	4 199	4 795	4 460	4 471
Conseil canadien de la magistrature	542	540	540	540
Paiements versés en vertu de la <i>Loi sur les juges</i>	211 117	219 283	226 592	234 018
<b>Total des dépenses brutes</b>	<b>215 858</b>	<b>224 618</b>	<b>231 592</b>	<b>239 029</b>
<b>Moins :</b>				
<b>Recettes à valoir sur le crédit et recettes portées au Trésor par activité ou secteur d'activité</b>				
Administration		275	275	275
<b>Total des recettes à valoir sur le crédit et des recettes portées au Trésor</b>		<b>275</b>	<b>275</b>	<b>275</b>
	Budget Principal 1996-1997	Budget principal 1997-1998	Chiffres prévus 1998-1999	Chiffres prévus 1999 2000
<b>Total des dépenses nettes par activité ou secteur d'activité</b>				
Administration	4 199	4 520	4 185	4 196
Conseil canadien de la magistrature	542	540	540	540
Paiements versés en vertu de la <i>Loi sur les juges</i>	211 117	219 283	226 592	234 018
<b>Total des dépenses nettes</b>	<b>215 858</b>	<b>224 343</b>	<b>231 317</b>	<b>238 754</b>

## 3.2 Recettes et dépenses

### 3.2.1.1 Détails des recettes par activité ou secteur d'activité (000 \$)

	Chiffres Réels 1994-1995	Chiffres réels 1995-1996	Chiffres estimatifs 1996-1997	Chiffres estimatifs 1997-1998	Chiffres prévus 1998-1999	Chiffres prévus 1999-00
<b>Recettes à valoir sur le crédit par activité ou secteur d'activité</b>						
<i>Administration</i>						
Frais de service du Bureau du juge-arbitre	0	0	0	96	96	96
Frais de service du Tribunal des droits de la personne	0	0	0	50	50	50
Entente administrative avec l'Agence canadienne de développement international	0	0	0	129	129	129
<b>Total à valoir sur le crédit</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>275</b>	<b>275</b>	<b>275</b>
<b>Total des recettes du Programme</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>275</b>	<b>275</b>	<b>275</b>
<b>Recettes portées au Trésor par activité ou secteur d'activité</b>						
<i>Paiements versés en vertu de la Loi sur les juges</i>						
Cotisations des juges à la Caisse de retraite	7 969	8 348	8 573	8 900	9 284	9 684
<b>Total des recettes portées au Trésor</b>	<b>7 969</b>	<b>8 348</b>	<b>8 573</b>	<b>8 900</b>	<b>9 284</b>	<b>9 684</b>

## 3.2 Recettes et dépenses

### 3.2.2 Paiements de transfert par activité ou secteur d'activité (000 \$)

	Chiffres Réels 1994-1995	Chiffres réels 1995-1996	Chiffres estimatifs 1996-1997	Chiffres estimatifs 1997-1998	Chiffres prévus 1998-1999	Chiffres prévus 1999-00
<b>Subventions par activité ou secteur d'activité</b>						
Paiements versé en vertu de la <i>Loi sur les juges</i>	33 720	36 551	41 040	42 720	45 696	48 752
<b>Total des subventions</b>	<b>33 720</b>	<b>36 551</b>	<b>41 040</b>	<b>42 720</b>	<b>45 696</b>	<b>48 752</b>

#### 3.2.2.1 Détails des paiements de transfert par activité ou secteur d'activité (000 \$)

	Chiffres Réels 1994-1995	Chiffres réels 1995-1996	Chiffres estimatifs 1996-1997	Chiffres estimatifs 1997-1998
<b>Subventions par activité ou secteur d'activité</b>				
<b>Paiements versés en vertu de la <i>Loi sur les juges</i></b>				
Montants forfaitaires versés au conjoint survivant d'un juge qui décède pendant son mandat, somme équivalant au sixième du traitement annuel du juge à son décès	104	182	146	146
(L) -Pensions en vertu de la <i>Loi sur les juges</i> (L.R.C., ch. J-1, avec mod.)	33 616	36 369	40 894	42 574
<b>Total des subventions</b>	<b>33 720</b>	<b>36 551</b>	<b>41 040</b>	<b>42 720</b>

## 3.2 Recettes et dépenses

### 3.2.3 Présentation par article courant (000 \$)

	Chiffres Réels 1994-1995	Chiffres réels 1995-1996	Chiffres estimatifs 1996-1997	Chiffres estimatifs 1997-1998	Chiffres prévus 1998-1999	Chiffres prévus 1999-2000
<b>Personnel</b>						
Traitements et et salaires	150 393	154 536	161 134	164 104	168 116	172 194
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	256	279	296	387	388	390
	<b>150 649</b>	<b>154 815</b>	<b>161 430</b>	<b>164 491</b>	<b>168 504</b>	<b>172 584</b>
<b>Biens et services</b>						
Transports et communications	11 776	12 850	9 007	12 878	13 125	13 376
Information	239	224	175	20	20	20
Services professionnels et spéciaux	1 718	1 683	1 631	1 810	1 510	1 510
Locations	32	53	51	50	50	50
Achats de services de réparations et d'entretien	46	58	32	30	30	30
Services public, fournitures et approvisionnements	83	113	62	135	95	95
Autres subventions et paiements	2 258	2 337	2 502	2 460	2 538	2 588
	<b>16 152</b>	<b>17 318</b>	<b>13 460</b>	<b>17 383</b>	<b>17 368</b>	<b>17 669</b>
<b>Dépenses en capital secondaires*</b>	<b>243</b>	<b>152</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>
<b>Paiements de transfert</b>	<b>33 720</b>	<b>36 551</b>	<b>41 040</b>	<b>42 720</b>	<b>45 696</b>	<b>48 752</b>
<b>Dépenses brutes</b>	<b>200 764</b>	<b>208 836</b>	<b>215 858</b>	<b>224 618</b>	<b>231 592</b>	<b>239 029</b>
Moins :						
Recettes à valoir sur le crédit Administration	0	0	0	275	275	275
<b>Dépenses budgétaires nettes</b>	<b>200 764</b>	<b>208 836</b>	<b>215 858</b>	<b>224 343</b>	<b>231 317</b>	<b>238 754</b>

\* L'élément « dépenses en capital secondaires » correspond au montant qui reste après que le montant des dépenses en capital a été fixé. Selon les principes qui sous-tendent le budget de fonctionnement, ces ressources sont censées être interchangeables avec les dépenses relatives au personnel et celles qui se rapportent aux biens et services.

#### **4. Lois relevant du portefeuille**

*Loi sur les juges*  
Décret sur les indemnités de déménagement

(L.R., ch. J-1, art. 1)  
(C.R.C., ch. 984) Fév.1991

#### **5. Références**

Rapport annuel du CCM  
Actualités informatiques pour la magistrature  
Recueil des arrêts de la Cour fédérale  
Processus de nomination des juges fédéraux - novembre 1996  
Rapport et recommandations de la Commission de 1995 sur les salaires et avantages sociaux des juges

## 6. Index par sujet

Administration	10, 14, 15, 19, 20, 24, 25, 29, 34, 37, 38, 40, 41, 42
Pensions, juges, conjoints et enfants de juges décédés	6, 9, 10, 12, 13, 14, 17, 18, 23, 24 25, 28, 29, 33, 34, 35, 37, 38, 40, 41, 43
Conseil canadien de la magistrature	8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 22, 24 28, 29, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 41
Commissaire à la magistrature fédérale	10, 12, 13, 17, 28, 36, 40
Services communs	5, 8, 16, 20
Stratégie de communication	5, 8, 16, 20, 26
Projet coopératif	5, 6, 8, 16, 17, 19, 21, 26, 38, 42
Sous-commissaire	10, 17, 36, 37
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	12, 13, 28
Cour fédérale du Canada	5, 7, 8, 9, 16, 17, 18, 19, 21, 29, 36
Recueil d'arrêts de la Cour fédérale	5, 8, 10, 16, 17, 21, 25, 30, 34, 36, 37, 38
Tribunal canadien des droits de la personne	17, 38, 42
Informatiques	5, 7, 8, 11, 15, 19, 20
Juges, traitements, indemnités et pensions	6, 9, 10, 12, 13, 14, 17, 18, 23, 24, 25 28, 29, 33, 34, 35, 37, 38, 40, 41, 43
Services des voyages des juges	5, 8, 15, 20
<i>Loi sur les juges</i>	6, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 18, 19, 23, 24 25, 28, 33, 34, 35, 37, 38, 40, 41, 42, 43
Réseau électronique de la magistrature informatisé (REMI)	5, 15, 20, 26
Secrétariat des nominations à la magistrature fédérale	10, 17, 19, 25, 31, 34, 35, 38
Formation linguistique - juges	5, 8, 10, 16, 17, 19, 25, 31, 34, 38
Programme national de consultation pour les juges	6, 26
Bureau du juge-arbitre	6, 17, 26, 29, 38, 42
Besoins de personnel	10, 38, 39
Services des politiques et gestion	17, 18, 23, 25, 29, 34, 35, 38
Ressources du Programme	44
Politique de sécurité des juges	6, 26



Haute direction	17, 18, 23, 25, 29, 34, 35, 38
Cour canadienne de l'impôt	7, 9, 17, 18, 19, 29, 36
Commission triennale	34
Formation et perfectionnement	5, 8, 16, 20, 21
Paiements de transfert	43
Vidéoconférences	15, 19, 20